Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 75 (1939)

Heft: 39

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXVe ANNÉE — No 39 4 NOVEMBRE 1939

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *La belle tâche.* — *Les classes primaires supérieures.* — *Au bon vieux temps.* — *Dans les sections : Lausanne.* — GENÈVE : U. I. P. G. — DAMES : *Convocation.* — NEUCHATEL : *Nos traitements.* — REVUE DES IDÉES : *L'homme pour l'Etat.* — CHEZ NOS VOISINS : *Espagne.* — *Bibliographie.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : ROBERT JAQUET : *Otto Glöckel et son œuvre.* — A. FAUCONNET : *Les classes de dernière année d'école primaire à Lausanne en 1938-1939.* — L'ECOLE ET LA NATURE : E. DOTTRENS : *Connaissance élémentaire de l'homme* (suite). — TEXTE LITTÉRAIRE. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

LA BELLE TACHE

Dans son rapport de gestion, M. G. Bridel s'exprime en ces termes :

« Que de travail, de soucis, de responsabilités, d'abnégation parfois même, suppose la tâche d'instituteur ou d'institutrice pour ceux qui l'ont entreprise ! Mais combien est belle cette tâche pour celui, pour celle qui la comprend vraiment, qui l'accomplit avec cœur, avec bonté, avec psychologie, pour celui qui est un vrai pédagogue, c'est-à-dire un vrai conducteur d'enfants, et pour qui le métier est doublé d'un apostolat. Disons donc, et sans plus tarder, le sentiment de réconfort et de quiétude que nous avons remporté des nombreuses heures vécues dans l'intimité du Département de l'instruction publique. De ces visites, la commission remporte l'impression de l'unité de doctrine qui règne partout ; elle s'est rendu compte rapidement que notre instruction scolaire est dirigée, ce qui ne signifie nullement que l'instituteur ou l'institutrice de l'est du canton soient obligés, pour atteindre leur but, de procéder de la même façon que leurs collègues du Jura, par exemple. La commission souligne ici l'heureuse influence que peut avoir sur l'instruction en général l'observance de certaines règles fixes et bien définies ; elle a constaté également avec plaisir que le caporalisme pédagogique ne règne pas chez nous et que les membres du corps enseignant sont des gens libres.

» La sous-commission a vu aussi avec satisfaction la bonne humeur qui semble régner dans la plupart des classes visitées ; elle insiste à ce propos sur l'heureuse influence que peuvent avoir sur l'instruction la gaîté, la joie et l'entrain. Il faut que nos écoliers soient joyeux ; il ne faut pas qu'on les éteigne ; le vrai pédagogue n'oublie jamais qu'un éducateur triste est un triste éducateur. »

LES CLASSES PRIMAIRES SUPÉRIEURES

Le nombre des classes primaires supérieures s'est maintenu durant l'année scolaire écoulée. L'insistance de nombreux parents à vouloir y mettre leurs enfants, le nombre des élèves franchissant chaque jour de grandes distances sont des preuves de la faveur dont jouissent ces classes. Les examens annuels ont témoigné de l'excellence du travail accompli.

L'essai a été fait de donner aux filles des classes primaires supérieures un enseignement ménager réduit. Il n'a pas été concluant. Le Département désire trouver une solution permettant de donner aux futures épouses et mères la préparation ménagère nécessaire, et cela sans nuire à leur culture intellectuelle.

AU BON VIEUX TEMPS

Voici le texte authentique de l'enseigne d'un maître d'école au XVIIIe siècle :

« Isaac Macaire, barbier, perruquier, chirurgien, clerc de la paroisse, *mestre d'école*, maréchal et accoucheur. Raze pour un sout, coupe les cheveux pour deux sous, poudre et pommade par-dessus le marché les jeunes demoiselles joliment élevées, allume les lampes par année ou par quartier. Les jeunes gentilshommes à prêne aussi leur langue grand'mère de la manière la plus propre. On prend grand soin de leurs mœurs, on leur enseigne à épler. Il à prêne à chanter le plein chant et à ferrer les chevaux de main de maître. Il fait et raccommode aussi les bottes et les souliers, enseigne le hautbois et la guimbarde, coupe les cors, soigne et met les vessicatoires au plus bas prix. Il donne des lavements et purge à un sout la pièce ; enseigne au logis les cotillons et autres danses et vat en ville. Vend en gros et en détail la parfumerie dans toutes ses branches. Vend toutes sortes de papeteries, cire à décrotter, harengs salés, pain d'épices, brosses à frotter, souricières de fil d'archal et autres confitures, racines cordiale et de gode frais, pommes de terre, socisses et autres légumes.

J'enseigne la jography et marchandises étrangères tous les mercredi et vendredi. Dieu aidant, par moi, Isaac Macaire. »

En voilà un qui ne se souciait pas des « fonctions accessoires ». Dire que, de nos jours, l'instituteur se plaint parfois d'avoir beaucoup à faire !

Du supplément au *Nouvelliste vaudois et étranger* du mardi 20 août 1799 :

« La régence d'école de la commune de Constantine, au district d'Avenches, venant vacante pour le 29 septembre prochain, la pension consistant en logement, grange et écurie, cinq sacs de blés, environ six bichets de champ dans une pie, et demi-pose pour chacune des deux autres pies, un petit jardin dernier le logement, environ

deux bichets en chenevier et plantage, huit chars de bois, la portion en fourrage dans les biens comme un autre communier, enfin en argent 18 francs. Le ci-devant gouvernement payoit la somme de 14 frs. en argent, 4 bichets de froment et 4 de blés : on espère que la nation continuera le payement. Les personnes de bonnes mœurs et capables d'instruire qui aspireront à remplacer ce poste, pourront se présenter (étant munies de leur certificat) entre ci et le 1er septembre prochain, et s'adresser pour plus amples informations au cit. Jean-Frédéric Loup, président municipal de Constantine. On les prévient qu'ils ne recevront aucune indemnité pour leur journée de présentation ! »

Quand donc le régent devait-il trouver le temps pour faire l'école?

Ed. B.

DANS LES SECTIONS

Lausanne. — Vendredi 10 novembre, à 17 h. 15, Salle Tissot, Palais de Rumine : *Conférence* de M. David Lasserre, professeur : « Cantonalisme romand ». Entrée 1 fr.

GENÈVE

U. I. P. G. — DAMES

Convocation.

Nous vous rappelons que l'assemblée générale a été convoquée pour le mercredi 8 novembre, au Département de l'instruction publique, salle I, à 4 h. 45.

Ordre du jour

1. Lecture du procès-verbal.
2. Communications du Comité.
3. Notre situation.
4. Education morale.
5. Propositions individuelles.

Le Comité.

NEUCHATEL

LES TRAITEMENTS

Le jeudi 19 octobre, les représentants des associations de fonctionnaires grevant le budget de l'Etat ont assisté à une entrevue convoquée par M. Edgar Renaud, chef du Département des finances, où il leur a été donné connaissance de l'arrêté cantonal concernant les traitements des fonctionnaires mobilisés, et des propositions que le Conseil d'Etat soumettra prochainement au Grand Conseil au sujet des retenues temporaires à appliquer aux traitements, en 1940.

M. Antoine Borel, chef du Département de l'instruction publique, assistait à la séance présidée par M. Renaud. La S. P. N. était représentée par son président, M. L. Berner et, par Mlle Blanche Luscher, de Neuchâtel.

Traitements pendant le service actif. Les journaux du canton ont publié intégralement les dispositions de l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 octobre 1939, relatives aux traitements des fonctionnaires mobilisés.

Nous nous bornons à rappeler que ces dispositions sont identiques à celles de l'arrêté du Conseil fédéral sur le même objet, à une réserve près qui concerne les fonctionnaires mariés chargés de famille.

Ces derniers, aux termes de l'arrêté fédéral du 15 septembre 1939, sont exonérés de toute réduction. Ce n'est pas le cas pour nos fonctionnaires cantonaux. Il est prescrit une réduction de 5 % *si le fonctionnaire marié, veuf et divorcé, ayant un ménage en propre, a des enfants âgés de moins de 18 ans, au 1er janvier 1939.*

La réduction est de 10 % si le fonctionnaire n'a pas d'enfants âgés de moins de 18 ans, au 1er janvier 1939.

Quant aux autres fonctionnaires, ils sont mis sur le même pied que ceux de la Confédération, soit : *25 % de réduction* pour les *célibataires, soutiens de famille,* et *50 % pour les célibataires, n'ayant aucune charge légale d'assistance.*

En plus de ces réductions sur le traitement civil, et conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté fédéral du 15 septembre 1939, les soldes, à partir du grade de fourrier, seront diminuées des sommes suivantes :

Fourrier	fr.	0.35	par jour
Sergent-major	»	0.45	»
Adjudant sous-officier	»	0.60	»
Secrétaire d'état-major (adj. sous-off.)	»	1.45	»
Lieutenant	»	2.05	»
Premier-lieutenant	»	2.75	»
Capitaine	»	3.85	»
Major	»	5.30	»

Laissons de côté les réductions prévues pour les grades plus élevés puisque aucun de nos collègues n'a dépassé celui de major.

De plus, ces dispositions ne sont en vigueur que pour la période du 1er octobre au 31 décembre 1939. Les traitements de septembre ont donc été payés intégralement.

Les normes de l'arrêté sont inférieures à celles qui étaient envisagées par les principales communes de notre canton. L'une d'elles prévoyait tout uniment 18 journées de rétribution par mois pour le corps enseignant, afin de le traiter comme les fonctionnaires de la dite commune.

En ce qui concerne nos traitements, les dispositions de l'arrêté ne sont valables que pour la part fixée par la Loi cantonale. Les suppléments locaux seront soumis à la réglementation adoptée par les autorités communales.

L'article 7 fixe le chiffre des indemnités de remplacement : fr. 12.— par jour pour les instituteurs et fr. 9.— pour les institutrices.

Lorsqu'une institutrice remplace un titulaire masculin, comme c'est le cas présentement dans plusieurs localités, le Comité central de la S. P. N., qui en a délibéré dans sa séance du 21 octobre, estime que l'indemnité doit être de fr. 12.— C'est, en l'occurrence, la rémunération admise par le règlement de notre Caisse de remplacement.

Lorsqu'il est fait appel aux services de personnes retraitées, le même article 7 établit que l'indemnité de remplacement est réduite de 50 %. Cela représente environ fr. 1.20 et fr. 0.90 à l'heure. Devant ces tarifs pour journaliers, nos retraités ne manqueront de battre en retraite.

Réduction temporaire des traitements. Le prélèvement de crise qui pèse sur nos traitements depuis 1936 avait passé de 8 % à 6 %, puis à 5 % pour l'année en cours. Pour 1940, nous attendions avec une conviction robuste un dégrèvement nouveau, sinon intégral. Rêve infortuné englouti avec bien d'autres dans la tourmente. Tout est à recommencer. Le Conseil d'Etat propose, en effet, d'en revenir au point de départ, soit à une réduction de 8 %.

A l'appui de cette mesure, il invoque notamment l'augmentation des dépenses pour l'assistance et un rendement de l'impôt probablement inférieur de fr. 200.000.— à celui porté dans le projet de budget. Celui-ci est à peu près équilibré si l'on fait abstraction de l'amortissement de la dette qui est fixé à deux millions de francs environ.

Les représentants des corporations intéressées ont accueilli cette communication avec la froideur qu'on devine, et ils n'ont pas manqué de faire remarquer, dans la réunion dont nous avons parlé, l'inopportunité d'une mesure qui va restreindre nos moyens d'existence au moment où il faut s'attendre à un énorme renchérissement du coût de la vie.

Il est vrai que les défalcations restent les mêmes et que l'allocation de fr. 50.— par enfant au-dessous de 18 ans est maintenue. En dépit de ces adoucissements, la situation de certains chefs de ménage deviendra critique. A la demande de M. Berner, le directeur du Département des finances s'est déclaré prêt à examiner les requêtes tendant à des allègements, qui pourraient être accordés, cas échéant, sous forme d'une diminution de l'impôt. Il ne serait plus possible, en effet, de faire droit aux requérants par réduction totale ou partielle du taux de prélèvement sur les traitements, comme le permettait une disposition de l'arrêté de 1936, laquelle a été abrogée en raison des demandes abusives qui s'ensuivirent.

Les remises de contributions publiques dont il est question,

porteraient à la fois sur l'impôt de l'Etat et celui de la commune. Elles sont prévues par l'article 30 de la loi du 26 novembre 1923 sur les recours en matière fiscale. En voici la teneur : « *Le débiteur d'une contribution périodique revenant à l'Etat, qui se trouve par suite de circonstances indépendantes de sa volonté, dans une situation telle que le payement intégral de la somme due aurait pour lui des conséquences particulièrement dures, peut, sur requête présentée dans le délai d'une année dès la remise du bordereau, obtenir exceptionnellement du chef du Département des finances, une remise partielle d'impôt.* »

Ceux de nos collègues qui ne seront donc pas en mesure de supporter les effets des nouvelles charges envisagées par le Conseil d'Etat, voudront bien adresser une requête motivée, directement au Département des finances. Il faut naturellement attendre que le Grand Conseil ait statué sur les projets du gouvernement avant de rien tenter.

Après avoir entendu le rapport de ses deux délégués, le Comité central de la S. P. N. a pris acte avec regrets des propositions du Conseil d'Etat, mais non sans faire d'expresses réserves qu'il communiquera au Département des finances.

A son avis, les conjonctures sont plutôt favorables à un maintien des gains qu'à leur diminution. Les dégrèvements pour charges de familles devraient être revus et portés à un chiffre plus élevé. Les enfants qui sont en mesure, à 18 ans, de gagner leur vie sont de moins en moins nombreux, en raison de la durée des apprentissages ou du manque de travail. Il faudrait tenir compte de ce facteur dans les défalcations.

Quant au rendement de l'impôt dont il est fait état dans la question qui nous occupe, chacun est persuadé qu'il serait suffisant pour mettre les fonctionnaires à l'abri de mesures d'exception si tous les contribuables étaient traités comme eux, c'est-à-dire sans indulgence aucune. A ce propos, un membre du Comité central, auquel le hasard a permis de parcourir le registre de l'impôt de sa commune, a fait des constatations ahurissantes dont il n'est pas encore revenu.

J.-Ed. M.

REVUE DES IDÉES L'HOMME POUR L'ÉTAT

Avez-vous eu entre les mains, vers la fin d'août, certains périodiques français ? Plusieurs revues à grand tirage, l'*Illustration* entre autres, avaient envoyé cet été en Allemagne un correspondant qui, mêlé ici et là à diverses couches de la population, avait pour mission d'étudier ce que l'on pourrait appeler l'Hitlérisme en action, c'est-à-dire la façon dont le peuple allemand souffre ou bénéficie des principes et des actes formant la base de l'Etat national-socialiste.

Ces comptes rendus de faits pris sur le vif, par des Français de France, ont pu vous étonner.

Tous ont vu mille choses bonnes, des paysans contents de leur sort, une jeunesse vive et enthousiaste ; ils ont vécu dans des hôtels bien tenus où ils n'ont pas mal mangé, etc., etc. Alors ? — Alors, cela veut dire qu'au fond le régime hitlérien ne convient pas si mal que cela à la population à laquelle il est destiné. Nous nous en doutions. Et ceux qui veulent croire à un fossé entre Hitler et le peuple qu'il « führt » manquent certainement d'un certain sens psychologique. N'a-t-on pas, comme dit la sagesse populaire, la « femme » ou le « maître » que l'on mérite ?

Ceci dit, et peut-être plus longuement qu'il n'est nécessaire, voyons un peu ce que pense du régime allemand, au point de vue instruction-éducation, P. T. *Lux*, l'auteur de *Un Suisse ne reconnaît plus son pays :*

« ...Nous ne voulons nullement préconiser ces institutions comme idéales, car nous savons qu'elles impliquent de nombreuses ombres. La plus forte est à nos yeux que, par le conformisme absolu qui est requis de tous, des possibilités ne sont données qu'à celui qui accepte aveuglément le credo imposé et cesse d'être un être humain pensant et responsable vis-à-vis de sa conscience pour ne plus être qu'un rouage utilisable aux fins les meilleures comme aux plus mauvaises... »

Vie de termites, travaillant chacun à son poste dans le but de servir, non son moi individuel, mais la termitière, envers et contre tous.

Plus loin, P. T. *Lux* compare l'instruction du peuple telle qu'elle existe en Allemagne, à la nôtre, en Suisse en général et dans les cantons. Pour arriver à nous faire comprendre que la vraie démocratie est plutôt là-bas que chez nous, puisque chez nous nous avons des écoles payantes, des écoles privées, des écoles où un chacun n'est pas admis de par des impossibilités financières, tandis que là-bas tous peuvent accéder aux mêmes charges, aux mêmes diplômes, parce qu'ils doivent passer par le même moule, Arbeitsdienst (camp de travail) y compris...

« ...Par l'application de ce double principe : ouvrir à tous les capables le libre accès à tous les degrés de la hiérarchie, et fermer cet accès à tous les incapables, les pays totalitaires arrivent à mettre à leur service la plus grande partie des forces vives du pays, et cela leur donne un dynamisme effarant... »

En effet, « effarant » est bien le mot. Nous nous retrouvons tout petits avec nos petites phrases sur l'*Ecole unique*, nos velléités de *Raccordement*, nos *Etudes secondaires gratuites*... Tous sujets que les congrès scolaires ont pris, repris, retournés en tous sens. Et voilà que nous sommes dépassés par les gens de là-bas qui ont tout remanié, avec l'idée que chacun devait donner son maximum, non

pour lui-même et pour son développement individuel intégral, mais pour l'Etat...

Le désarroi où nous sommes, l'effroi où nous plongent les conséquences possibles de ce « dynamisme effarant », nous empêchent de voir clair dans ce domaine, exploitation de tous pour le tout. Mais jusqu'à plus ample informé, nous sommes forcés de reconnaître que cette éducation n'est pas la meilleure, puisqu'elle n'est pas virtuellement humaine. L'homme d'abord, qui est une fin en soi selon la loi chrétienne. L'Etat totalitaire : une excroissance maladive, un abcès collectif qu'il faut crever pour que ses membres renaissent à la conscience individuelle qui les ramène à leur véritable vie de créatures subdivines et autoresponsables.

L. Cz.

CHEZ NOS VOISINS

Espagne — *La première école de plein air.* — L'Espagne fêtera, cette année, le 50e anniversaire de la création de la première école de plein air. C'est en octobre 1889 que le Père Manjon ouvrit à Grenade, avec 14 fillettes gitanes, la première institution scolaire à la campagne. On n'ignore pas le succès que les écoles de plein air ont eu plus tard dans tant d'autres pays En fêtant le Père Manjon, on rendra hommage non seulement au créateur des écoles de plein air, mais aussi à l'apôtre de l'éducation populaire et à l'innovateur en matière d'éducation par le jeu.

BIBLIOGRAPHIE

Nouvelle Zélande, par E. Penard. — Malgré le malheur des temps, la Société romande des « Lectures populaires » n'oublie pas ses lecteurs. Le récit qu'elle leur offre aujourd'hui est aussi animé, aussi vivant que : *La Roche aux Echidnés.*

Que de jeunes soldats, pendant les maussades soirées d'automne, tireront avec bonheur de la poche de leur capote le petit volume de notre nouveau Jules Verne !

On peut devenir membre de la Société en payant une cotisation annuelle de fr. 2.— au minimum. En ajoutant fr. 3.— (prix de faveur) les membres de la Société reçoivent les trois publications de l'année.

1. Pour les cotisations et les abonnements, s'adresser au Secrétariat administratif, Muveran 11, Lausanne.

2. Pour la vente, s'adresser à Pro Juventute, rue de Bourg 8, à Lausanne.

COLLÈGUES : favorisez les maisons qui, par des annonces, soutiennent votre journal !

PARTIE PÉDAGOGIQUE

OTTO GLÖCKEL ET SON ŒUVRE [1]

Le livre que nos Confédérés zuricois ont dédié à la mémoire d'Otto Glöckel, le fondateur de l'école viennoise, a son histoire. Terminé en 1936, l'ouvrage dut attendre trois ans avant de voir le jour. Difficultés matérielles, limitation toujours plus grande de l'aire linguistique où il pouvait trouver des lecteurs, situation internationale, tels sont les obstacles que sut vaincre l'opiniâtreté des amis suisses de Glöckel. Nous leur devons la description précise et nuancée d'un homme et d'une œuvre dont les vrais éducateurs apprécieront l'inestimable importance et dont ils ressentiront cruellement la disparition.

La première partie de ce volume contient les Mémoires de Glöckel, dont la rédaction s'arrête en 1918 ; la seconde, rédigée par un collaborateur anonyme, relate la genèse et le triomphe de la réforme scolaire, sa destruction et les dernières années de Glöckel.

Né à Pottendorf, dans les environs de Vienne, en 1874, Otto Glöckel, dont le père était instituteur, vint dans la capitale à 18 ans, en qualité de provisorisch Unterlehrer (stagiaire). Il fut révoqué, avec quatre autres de ses collègues, à la suite d'une élection au conseil scolaire, où les jeunes Unterlehrer avaient réussi à faire passer des candidats déplaisant au gouvernement.

Devenu employé d'une caisse-maladie ouvrière, il donna des cours du soir dans les organisations syndicales, entra dans la politique et fut élu en 1907 député social-démocrate de Graslitz (Erzgebirge). Il le resta jusqu'en 1918. Sous-secrétaire d'Etat à l'instruction publique, de 1918 à 1920, dans le premier gouvernement de la République autrichienne, il fut élu, après la chute du ministère, président du conseil scolaire de la commune de Vienne. Le coup d'Etat de Dolfuss (février 1934) marqua en Autriche la fin des libertés civiques. Glöckel fut jeté en prison, puis emprisonné au camp de concentration de Wöllersdorf. Libéré en octobre 1934, mais gravement atteint dans sa santé, il mourut le 23 juillet 1935, âgé de 61 ans.

L'œuvre.

L'histoire de la réforme scolaire autrichienne ne peut se séparer de l'histoire de l'Autriche. Régie autocratiquement par la monarchie puissamment soutenue par l'Eglise, l'Autriche était un champ clos où s'affrontèrent, durant des dizaines d'années, réactionnaires et libéraux, monarchistes et démocrates. La guerre provoquant la chute de l'empereur, fit passer le pouvoir à ses adversaires. Mais la jeune

[1] *Aus dem Leben eines grossen Schulmannes, Otto Glöckel,* Verlag Genossenschaftdruckerei, Zürich 1939.

République, affaiblie par la crise économique, se voyait encore attaquée par des adversaires brûlant de prendre leur revanche.

C'est dans ces temps tourmentés que naquirent et prirent corps les projets de réforme scolaire. Mais ils dataient de longtemps déjà. A l'époque où Glöckel n'était encore qu'Unterlehrer, le groupe des « Jungen » dont il faisait partie publiait un programme scolaire réclamant l'égalité scolaire, la gratuité de l'enseignement, la séparation de l'Eglise et de l'école, la limitation des effectifs à 30 écoliers par classe, la formation approfondie des maîtres, la scolarité obligatoire pendant 8 ans, etc.

L'exposé des principes posés par ces jeunes maîtres mérite d'être rappelé : « La science humaine est le bien commun de l'humanité. Tout homme a le droit d'acquérir la partie de ce bien commun spirituel qui correspond à ses capacités et ses inclinations. La société doit créer les conditions permettant à chacun de ses membres l'acquisition de cette part de science ; elle doit empêcher que la culture devienne l'empire ou le monopole d'un groupe particulier, que ce soit une famille, une race, un peuple, une confession, une classe ou un parti... En revanche, la société a le droit d'exiger de tout être normal le minimum de culture indispensable au bien de la communauté. » (Jungenprogramm, Vienne 1898.)

Qu'était donc l'école autrichienne de cette époque pour provoquer des revendications de ce genre ? Elle comprenait un nombre imposant de gymnases, de hautes écoles, d'écoles de développement (Fortbildungsschulen), mais leur accès était presque interdit aux enfants des classes populaires. En effet, à 10 ans, l'écolier devait choisir sa voie ; la différence des programmes rendait impossible à ceux restés dans la Volksschule, de passer dans les écoles moyennes. Ajoutez les obstacles d'ordre financier, et vous comprendrez pourquoi, même doués, les enfants des classes modestes se trouvaient acculés au cul-de-sac des Volksschulen. L'école autrichienne était en outre soumise à des influences cléricales et politiques [1]. L'ouvrir largement à tous les degrés , aux éléments intelligents, transformer son esprit, ses méthodes, la libérer des influences extra-scolaires, tels étaient les buts de la réforme scolaire.

En 1905, la Freie Schule, association s'étendant dans tout le pays et groupant les esprits libéraux, fonda à Vienne 2 écoles libres. Glöckel participa activement à sa fondation et le programme de ces écoles

[1] « On devra particulièrement prendre garde que les enfants de compréhension restreinte ou faible, spécialement si, *selon le degré de culture, la profession ou la condition de fortune de leurs parents*, on ne peut s'attendre à une juste appréciation des exigences de l'enseignement ni à une sévère surveillance de leur zèle et de leur comportement, soient écartés dans leur propre intérêt des écoles moyennes. » Décret du Conseil scolaire de la Basse-Autriche du 15 septembre 1915. Rappelons aussi que les écoliers autrichiens devaient obligatoirement participer aux exercices religieux.

rappelle comme un écho certaine revendication des « Jeunes ». « La réforme scolaire doit agir socialement, c'est-à-dire que l'on doit organiser l'école par laquelle est assurée une certaine culture au peuple tout entier et un choix de toutes les capacités. L'école doit devenir une école active qui se fixe comme but l'éducation de l'activité personnelle à l'intérieur d'une communauté de travail. »

ROBERT JAQUET.

LES CLASSES DE DERNIÈRE ANNÉE D'ÉCOLE PRIMAIRE A LAUSANNE EN 1938-1939

Dans un chapitre sur l'orientation professionnelle, en France, les auteurs [1] résument ainsi les éléments de la solution : « Une école qui rende aux enfants le goût des métiers de production, des métiers authentiques, fondés sur un apprentissage sérieux. Et pour cela, à la base, une méthode d'éducation manuelle donnant aux élèves le goût du travail manuel. »

A Lausanne, l'organisation et les programmes des classes de dernière année d'école primaire tiennent compte, dans une large mesure, des besoins de l'orientation professionnelle. M. J. Schwar, inspecteur scolaire, directeur de l'Office communal et cantonal vaudois d'orientation professionnelle et de placement en apprentissage, organise et dirige avec compétence toutes ces classes lausannoises.

Dans dix classes ménagères, *les jeunes filles* de 14 à 15 ans reçoivent un enseignement d'après le plan d'études cantonal vaudois pour les classes ménagères.

« Il a pour but la préparation morale, intellectuelle et professionnelle de la jeune fille à la tâche d'épouse et de mère. Il embrasse toute l'activité de la femme dans la famille : cuisine, blanchissage, repassage, lingerie, confections, raccommodages, soins aux malades et aux bébés, jardinage, emploi de l'argent, comptabilité domestique, éducation des enfants. Il comprend éventuellement l'étude de quelques notions élémentaires de droit usuel nécessaire à la femme.

Pendant que la maîtresse dirige une section, les autres élèves sont placées sous l'autorité d'une maîtresse professionnelle. »

Pour les jeunes filles de 15 à 16 ans qui désirent profiter encore une année de cet enseignement ménager, deux classes ménagères complémentaires [2] sont prévues. Les arts ménagers y sont développés ; le dessin et la broderie agrémentent la couture et poussent à la décoration du home ; le tissage et le tricotage à la machine encouragent le développement des occupations artisanales ; l'hygiène et la puéri-

[1] Ch. Kula et E. Boquillon : *Pour le bonheur de nos enfants : la réforme de l'éducation nationale*, p. 149 ; Dunod 3701 (023), Paris.

[2] L'une de ces classes est devenue, en septembre 1938, classe d'application à l'Ecole normale de Lausanne.

culture (stage à la pouponnière) préparent les futures mamans à leur tâche d'éducatrices.

Les garçons de 14 à 15 ans sont groupés dans huit classes dont une spéciale pour retardés [1] : la classe *Atelier II ;* nous en reparlerons plus loin.

Le programme du degré supérieur de l'école primaire vaudoise reste à la base de l'enseignement, mais il est complété par tout un programme spécial.

Tout d'abord, les travaux manuels : 2 h. hebdomadaires de modelage pendant l'été ; 2 h. de travaux sur bois ; 2 h. de travaux sur métaux, durant toute l'année ; tandis qu'une moitié de la classe travaille à l'atelier de menuiserie avec l'instituteur, l'autre moitié est à l'atelier de serrurerie sous la direction d'un maître spécial. Le dessin et les leçons sur les outils et les divers métiers préparent les travaux à l'atelier. Ces derniers ne visent pas à faire des ouvriers, ni même des apprentis ; ils tendent à développer l'adresse, la précision comme complément de la culture générale ; ils servent surtout, aux élèves comme aux parents, aux maîtres, qui renseigneront le service d'orientation professionnelle, à découvrir les aptitudes ou les inaptitudes.

Durant ces heures, maîtres et élèves trouvent plaisir et intérêt parce qu'ils reconnaissent l'importance du travail manuel scolaire : faire l'éducation de l'œil et de la main, enseigner l'attention soutenue, former le goût tout en augmentant les connaissances, donner l'habitude de la méthode dans la recherche et de l'ordre dans le travail, faire apprécier la beauté de ce qui est simple et pratique, mais de bonne qualité, faire comprendre la valeur d'un travail, développer les particularités et les dons spéciaux des enfants, éveiller dans la jeunesse la joie au travail et l'envie d'apprendre un métier, contribuer à donner une juste estimation des valeurs professionnelles, ouvrir l'esprit aux idées et œuvres sociales par l'entr'aide mutuelle ; les futurs apprentis ont besoin de tout cela.

M. J. Schwar précise [1] : « Si, un jour, l'école était rendue obligatoire jusqu'à 16 ans (dans le canton de Vaud, quelques communes urbaines ont encore la libération à 15 ans), la dernière année pourrait alors être une véritable année de préapprentissage, et l'on pourrait, en développant toujours plus les travaux manuels, et en abandonnant tout ce qui est purement scolaire :

a) discipliner le futur apprenti, de manière à rendre moins brusque le saut entre l'école et l'atelier ;

b) lui favoriser ses débuts en apprentissage, qui deviennent de plus en plus difficiles par suite de la toujours plus grande spécia-

[1] *Annuaire de l'Instruction publique en Suisse, 1938*, p. 101.

lisation des métiers et des nombreuses machines qu'on trouve actuellement, même chez les petits artisans ;

c) lui faciliter encore davantage le choix d'un métier conforme à ses goûts et à ses aptitudes, car c'est surtout au contact de la matière et en maniant de nombreux outils que l'apprenti manifeste son goût et ses aptitudes. »

Le programme de ces classes de dernière année comprend encore des « connaissances pratiques » dont les chapitres du manuel [1] donnent une idée : Au seuil de la vie pratique, droit pénal, droit civil, droit administratif, droit des obligations, connaissances financières, administration fédérale.

Un complément agréable et apprécié est encore apporté par les causeries et les projections offertes aux classes, par les visites d'ateliers et d'expositions.

Chaque année, une vingtaine de garçons désirent (c'est parfois le vœu de leurs parents seulement) approfondir ces connaissances et demandent à terminer leur scolarité en classe *Atelier I*, avec quelques-uns de leurs camarades qui n'ont pas trouvé d'occupation. Pour ces garçons de 15 à 16 ans, qui ont parcouru le programme de première classe [2], la moitié du temps se passe à l'atelier (d'où le nom de la classe). C'est donc une deuxième année de travaux manuels pour le modelage, le travail sur bois et sur métaux. Grâce aux connaissances acquises la première année, le maître peut insister davantage sur la précision (notion difficile à acquérir par la plupart de nos grands garçons), sur les rapports et les dépendances qui existent entre les travaux manuels, le dessin, le calcul, le français et souvent beaucoup d'autres disciplines scolaires.

A. FAUCONNET.

L'ÉCOLE ET LA NATURE

CONNAISSANCE ÉLÉMENTAIRE DE L'HOMME *(suite)*

Accidents des os.

Ce sont les diverses fractures. Elles se produisent dès que la force qui s'exerce sur l'os dépasse sa résistance. Une chute, un choc violent, une torsion excessive, parfois un violent mouvement musculaire les provoquent. La pratique des sports violents en a multiplié les cas; le ski, surtout, fait de nombreuses victimes. Les fractures sont rares chez les enfants si on les rapporte au nombre des chutes. Cela

[1] J. Schwar : *Manuel de connaissances pratiques*, Edition de la Baconnière, S. A., Boudry.

[2] A Lausanne, la 1re est la classe des élèves parcourant le programme de dernière année du degré supérieur de l'école primaire.

provient surtout de la flexibilité de leur squelette et de leur faible masse.

De la simple fêlure de l'os à la fracture ouverte, l'os ayant perforé la peau, on passe par tous les stades : fissure, fracture, fracture avec déplacement angulaire simulant une articulation supplémentaire, fracture avec chevauchement, les deux fragments glissant l'un à côté de l'autre, fracture avec décalage, c'est-à-dire rotation des fragments...

L'art du chirurgien consiste à réduire la fracture, c'est-à-dire à corriger les déplacements qu'il a observés. Le plus difficile étant de supprimer le raccourcissement dû à la tension des muscles. Ensuite, il faut encore éviter le déplacement des fragments réunis, c'est un travail très délicat. Les morceaux étant en bonne place, il ne reste plus qu'à attendre. Il se forme à la longue un cal osseux entre les deux fragments juxtaposés. Plus l'individu est vieux, plus la soudure est lente. En moyenne, l'immobilisation dure trois semaines pour la clavicule, un mois pour l'humérus, deux mois pour le tibia, trois mois pour le fémur, dans les cas de fractures sans complications.

II. Les articulations.

Les tableaux muraux d'anatomie humaine utilisés dans nos écoles montrent assez bien la disposition des articulations mobiles, celle du genou, en particulier. Les deux os, à leur jointure, sont emprisonnés dans un manchon fibreux, la capsule articulaire, renforcée par de solides ligaments, résistants mais peu élastiques. Capsule et ligaments renferment quantité de terminaisons nerveuses qui renseignent le système nerveux sur la position des os. Les surfaces articulaires, lisses, sont doublées d'un cartilage élastique d'autant plus épais que la pression subie est plus forte. En outre, au genou, des cloisons intermédiaires de tissu fibreux remplissent les espaces vides entre les deux surfaces, faisant fonction de coussinets souples et plastiques, ce sont les ménisques. L'articulation est lubrifiée par un liquide visqueux, la synovie, dont l'épanchement hors de la jointure est empêché, normalement, par une membrane mince, délicate, transparente, la membrane synoviale. Des boules graisseuses comblent les interstices entre les ligaments.

Toutes ces dispositions assurent un glissement impeccable des os l'un contre l'autre. Il faut les connaître pour comprendre les accidents survenant aux articulations.

Maladies des articulations.

Les arthrites ou inflammations des articulations connaissent des causes diverses. C'est au niveau de la synoviale que commencent les infiltrations douloureuses du rhumatisme articulaire (arthritisme). Ces inflammations provoquent parfois des gonflements et des bour-

geonnements osseux (arthrite déformante). Quelquefois, leur origine infectieuse est évidente (tuberculose, par exemple).

Les ankyloses sont des raideurs articulaires dues à des soudures anormales qui limitent ou empêchent la motilité. Dans l'ankylose vraie, la soudure est osseuse. Elles sont consécutives à une immobilité prolongée après accident, mais surtout à des arthrites.

Accidents des articulations.

Une foulure est un simple étirement de ligaments à la suite d'un mouvement excessif ou brutal. Elle est douloureuse à cause de l'abondance des terminaisons nerveuses à cet endroit. L'enflure est due à une subite dilatation réflexe des vaisseaux sanguins avec épanchement de plasma ou de sang à l'endroit tiraillé.

L'entorse est la rupture ou l'arrachement de ligaments, sans déplacement définitif, sans lésion de l'os, avec ou sans épanchement de synovie. La prudence commande souvent au médecin l'examen radiographique à cause des graves conséquences d'un décollement non reconnu de l'os.

La luxation est le déboîtement de l'os. Cet accident se produit neuf fois sur dix au bras et généralement à l'épaule. La capsule articulaire est arrachée et parfois les ligaments ; il y a épanchement de synovie et hémorragie, et quelquefois arrachement de fragments osseux. Jadis, les rebouteurs se chargeaient presque toujours de remettre l'os en place, souvent avec succès. Actuellement, la réduction est pratiquée en douceur sous le contrôle attentif de la radioscopie.

Les luxations des ménisques.

La pratique du football et du ski a multiplié les cas d'arrachement de fragments de ménisques, surtout au genou. Le lambeau arraché se coince alors entre le fémur et le tibia, bloquant le mouvement du genou. On voit parfois sur les pistes des skieurs accroupis et crispés manœuvrant leur jambe pour dégager le fragment coincé... L'opération chirurgicale du ménisque est devenue, chez nous, une intervention courante.

E. DOTTRENS.

TEXTE LITTÉRAIRE LA VOIX DE LA PLUIE

(Récitation pour les grands.)

Qui es-tu donc ? dis-je à l'ondée qui mollement tombait,
Et, chose étrange, elle me donna une réponse qu'ici je traduis :
Je suis le Poème de la Terre, m'a dit la voix de la pluie,
Je m'élève impalpable de la terre et de la mer sans fond, éternellement,
Montant vers les cieux, d'où, sous une forme vague, totalement changée, sans cesser pourtant d'être la même,
Je retombe pour laver les sécheresses, les débris, les couches de poussière du globe,

Et humecter tout ce qui, sans moi, demeurerait en eux à l'état de semences latentes, en deçà de la naissance ;

Et à jamais, jour et nuit, je redonne la vie à ce qui fut mon origine, et je le purifie et je le doue de beauté ;

(De même le chant, qui s'élève de son lieu de naissance, après s'être réalisé, avoir erré,

Ponctuellement, qu'on y prête ou non attention, à son point de départ revient avec amour.)

Feuilles d'herbe, WALT WHITMAN.
Mercure de France, édit. (Trad. Léon Balzagette.)

LES LIVRES

La rétribution du personnel enseignant secondaire. Genève, Bureau international d'éducation, 1939. 356 p. Francs suisses 8.—.

Les Ministères de l'instruction publique de 52 Etats ont collaboré par l'envoi de données à l'élaboration de cette nouvelle publication, l'unique à notre connaissance qui embrasse un si grand nombre de pays. M. Victor Franke, membre de la Division de recherches du Bureau, a rédigé un aperçu général qui permet d'avoir une vision synthétique des différents points sur lesquels a porté l'enquête : *Traitements :* administrations chargées de la rétribution des professeurs secondaires ; échelle des traitements ; rétribution horaire ; systèmes d'avancement. *Indemnités et avantages divers :* suppléments de traitements ; indemnités en nature ; avantages spéciaux. *Activités connexes rétribuées :* droit de cumul avec d'autres fonctions officielles ; activités rémunératrices privées. *Réglementation de la durée du travail :* nombre d'heures de présence hebdomadaire ; jours de congés annuels ; congés payés. *Retraite, maladie, invalidité, pensions :* régimes de prévoyance ou d'assurance du personnel enseignant secondaire ; modalités de la retraite ; montant des pensions ; versements au fonds de retraite, etc. ; pensions de veuves et d'orphelins ; indemnités de maladie et d'invalidité. *Professeurs étrangers :* conditions de travail, de rétribution et d'assurance. *Situation du personnel enseignant secondaire exerçant ses fonctions dans l'enseignement privé contrôlé.*

Ce volume a servi de base aux débats de la VIIIe Conférence internationale de l'instruction publique organisée par le Bureau international d'éducation à Genève, en juillet dernier. Cette conférence, composée de représentants des gouvernements, a formulé des recommandations aux Ministères de l'instruction publique tout à fait favorables à l'amélioration de la situation matérielle du personnel enseignant du second degré. Etant donné l'intérêt que présente cette question pour tous les professeurs secondaires, nous ne pouvons que leur recommander de faire figurer dans leur bibliothèque ce nouveau volume de pédagogie comparée.

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A. LAUSANNE.

GRANDS OUVRAGES LAROUSSE

Ces volumes sont imprimés sur beau papier, format 32 × 25 cm., et reliés demi-chagrin vert foncé ou rouge foncé.

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, par Bédier et Hazard. Deux volumes contenant 857 photographies, 46 hors-texte, 8 planches en couleurs . . . . . Fr. 53.20

L'ART, DES ORIGINES A NOS JOURS, 2 vol. publiés sous la direction de L. Deshairs. 2000 héliogr. et 12 planches en couleurs . . . . . » 64.90

HISTOIRE GÉNÉRALE DES PEUPLES, DE L'ANTIQUITÉ A NOS JOURS en 3 volumes publiés sous la direction de Maxime Petit. 2027 photographies, 96 planches, 74 cartes en noir et en couleurs . » 72.70

NOUVEL ATLAS LAROUSSE. Géographie universelle pittoresque. 110 cartes en noir et en couleurs, 1519 photographies, 9 tableaux statistiques, 2 index . . . . . » 33.65

LAROUSSE DU XX• SIÈCLE. Encyclopédie et dictionnaire modernes. L'ouvrage comprend 6 volumes, 46 641 gravures, 364 planches . . » 223.—

L'AIR ET SA CONQUÊTE, par A. Berget. 700 photographies, 276 dessins, 20 planches . . . . . » 27.15

LE CIEL, astronomie pour tous, par A. Berget. 710 photographies, 275 dessins, 26 planches . . . . . » 27.15

LA MER, par Clerc-Rampal, 636 photographies, 20 planches, 322 cartes » 27.15

LA TERRE, géographie pittoresque, par A. Robin. 760 photographies, 24 hors-texte, 53 tableaux, 158 dessins, 3 cartes . . . . » 27.15

LES PLANTES, par J. Costantin. 796 photographies, 338 dessins, 26 planches . . . . . » 29.75

LES ANIMAUX, par L. Joubin. 910 photographies, 1110 dessins, 29 planches . . . . . » 29.75

L'HOMME, races et coutumes, par R. Verneau. 630 photographies en héliogravure, 37 hors-texte . . . . . 31.—

LA SCIENCE, SES PROGRÈS, SES APPLICATIONS, 2 vol. illustrés de 2360 héliogravures et 12 planches hors texte . . . . . » 64.90

HISTOIRE DE LA DÉCOUVERTE DE LA TERRE, 586 gravures, 8 planches en couleurs . . . . . » 29.10

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Bibliothèque nationale suisse,
BERNE

J. A.

POUR TOUT

ce qui concerne la publicité dans l'Educateur
et le Bulletin Corporatif, s'adresser à la S.A.

PUBLICITAS

Rue Pichard, 13 Lausanne

Editeurs responsables : C. Grec et A. Rudhardt.

LAUSANNE, 11 novembre 1939 LXXVe ANNÉE — No 40

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux II. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

VIENT DE PARAITRE

Almanach Pestalozzi

1940

Agenda de poche des écoliers suisses.

Recommandé par la Société pédagogique de la Suisse romande.

Un volume in-16 avec plus de 500 illustrations dans le texte, 3 concours dotés de prix importants.

Edition pour garçons, un volume relié toile . . . . . Fr. 2.50
Edition pour jeunes filles, un volume relié toile . . . . » 2.50

L'*ALMANACH PESTALOZZI* 1940 vient de sortir de presse. Il n'est pas besoin de recommander ce précieux compagnon des écoliers ; ils trouveront toujours dans ces pages de quoi satisfaire leur légitime curiosité. Outre le calendrier orné de jolis bois qui retracent les plus importantes interventions de tous les âges, les pages consacrées aux statistiques et aux dates de l'histoire, l'*Almanach Pestalozzi* propose toute une série de problèmes et de jeux à faire et réunit de nombreux articles, richement illustrés qui sont autant de voyages captivants dans le passé ou dans le monde moderne. Il y a toujours des curiosités à signaler dans la vie des hommes, des animaux et des plantes, aussi l'*Almanach Pestalozzi* n'est-il jamais emprunté pour présenter à ses jeunes lecteurs du nouveau et de l'inédit.

L'*Almanach Pestalozzi* est considéré à juste titre comme le *vade-mecum* sans rival des écoliers et des écolières de notre pays auxquels il offre, sous une forme aimable, une variété inépuisable de faits et d'idées. Il leur fait aimer ce qui est beau et leur donne le goût de s'instruire.

Il est prudent de ne pas tarder à acheter l'*Almanach Pestalozzi 1940*, car ces dernières années, nombreux furent ceux qui, s'y étant pris trop tard, ne purent pas l'obtenir.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle